



L'ÉCHO MUNICIPAL

juillet 2007

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1	Les Jardins de la Voulzie	p.30 et 31
Les Ormes sur Voulzie	p. 2	L'Ecole	p. 32
Les Conseils Municipaux	p. 3 à 12	Page Santé	p. 33
Les Commissions Communales	p. 13 à 24	Page Pratique	p. 34
Rapport sur l'eau	p. 25 et 26	La Vie des Associations	p. 35 à 39
Histoire : les moissons	p. 27 à 29	Informations Générales	p. 40 à 42

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr



LA BRIE EN MOISSON

LE MOT DU MAIRE

Le dernier « *Echo Municipal* » de cette mandature est pour ma personne un problème réel. Les élections communales étant prévues pour le mois de mars 2008, il serait inopportun de prévoir un « *Echo Municipal* » en janvier 2008 comme de coutume, ce qui semblerait forcément impartial.

Tout en réservant le droit par des « Flash Infos » de vous communiquer des informations si cela est nécessaire.

Je me répète (C'est le défaut des enseignants), un grand merci aux personnes que j'ai déjà citées en janvier dernier pour la conception, la réalisation de ce journal qui représente un travail remarquable.

Notre futur magasin, toujours un espoir, je reconnais que ce n'est pas facile de trouver la personne idéale, il est vrai que les banques ne prêtent qu'aux riches. (Sans commentaire).

Ce sujet est bien compliqué (A suivre prochainement).

Le projet de la « fibre optique » aucune nouvelle depuis le mois de janvier.

J'ai personnellement apprécié le « nettoyage de printemps » de cette année. Je remercie Madame WARIN la directrice de l'école des ORMES SUR VOULZIE pour son initiative : avoir réussi à intéresser vingt deux élèves sur le problème des déchets laissés sur les voies publiques, c'est un moment que je n'oublierai jamais et je les félicite sincèrement de leurs remarques enrichissantes notamment sur la personne qui est le Maire, une fonction qui intrigue et qui n'est pas forcément bien comprise.

Des remerciements sincères aux associations des Ormes Sur Voulzie. Leur dynamisme est un atout certain pour notre commune et le rayonnement dans le canton est confirmé, malgré le mauvais temps de la fête de la Musique. Un grand merci à tous pour le treize et quatorze juillet, un feu d'artifice remarquable avec une ambiance exceptionnelle. Un regret cependant, nos jeux du quatorze juillet, ils commencent pour certains à devenir « vieillots ».

J'espère que cet « *Echo Municipal* » vous apportera des informations utiles, tout en sachant que la Mairie est toujours ouverte pour les dialogues constructifs.

Ma dernière citation, je suis conscient qu'elles ne sont pas toujours comprises dans leurs contextes, dommage !

« On ne saurait aller chercher trop loin le plaisir de rentrer chez soi »

Paul MORAND

Une pensée respectueuse pour les personnes qui nous ont quittés en ce début d'année 2007.

Au nom du Conseil Municipal, des membres du CCAS, des Agents Communaux, des Présidents des Associations Ormoises, des bénévoles indispensables et en mon nom propre,

nous vous souhaitons sincèrement de bonnes vacances.

G .VITU

LES ORMES SUR VOULZIE

Population : 849 habitants (recensement de 2004)

Superficie 1 222 ha

Canton de BRAY SUR SEINE

Arrondissement de PROVINS

Permanences de la mairie : Lundi de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h

Téléphone : 01 64 01 77 73 Vendredi de 9h à 12h

Fax : 01 64 01 70 11 Samedi de 9h à 12h

Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr

TÉLÉPHONES UTILES

École publique des Ormes : 01 64 01 71 49

Bureau de poste (ouvert les après-midis et un samedi sur 2) : 01 64 01 75 01

Culte catholique : 01 60 67 31 19

Gendarmerie nationale : 01 60 67 10 15

Hôpital Léon Binet (Provins) : 01 64 60 40 00

E.D.F. sécurité dépannage : 0 810 333 077

G.D.F. sécurité dépannage : 0 810 433 077

Sous Préfecture de PROVINS : 01 60 58 57 77

Préfecture de MELUN : 01 64 71 77 77

NUMÉROS D'URGENCE :

S.A.M.U : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

CENTRE ANTI-POISONS :

01 40 05 48 48

Les gardes des médecins n'étant pas assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : **appeler le « 15 »**

Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de Provins :

01 64 60 27 80

Ramassage des ordures ménagères : mercredi matin

Ramassage du tri sélectif (un vendredi sur 2) : voir calendrier du S.M.E.T.O.M.

Ramassage des encombrants (2 fois par an) : voir calendrier du S.M.E.T.O.M.

La consultation P.M.I. (protection maternelle et infantile) passe tous les mois : voir affichage municipal.

ASSOCIATIONS ORMOISES

A.B.O. (association botanique des Ormes)

A.C.S.A. (association communale sportive et d'animation)

Adelaïde (fitness, musculation, danse)

Amitié (amicale des personnes âgées)

Anciens combattants

A.S.T.T. (association sportive de tennis de table)

L'Atelier (club féminin)

Bibliothèque municipale

Chasse

C.O.F. (comité d'organisation des fêtes)

Flèche Ormoise (tir à l'arc)

Football

Les jardins de la Voulzie (maison de retraite)

Team model modélisme

Tennis

Pour tout renseignement, téléphoner à la mairie.



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 FEVRIER 2007

Etaient présents : Messieurs et Mesdames VERNET P., BOISSY C., DE NATALE G., CANZIANI M., FRANCOIS P., PICOT M., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY Y., PIONNIER J.J.

Etaient absents :

Mme SALANSON, excusée, représentée par Mme BOISSY
Mme DELCROIX, excusée, représentée par M. VITU
M. GHISLAIN Gérard.

Traitement des pesticides

Monsieur de NATALE expose les conclusions de la réunion du 31/01/2007 entre les communes d'Everly, Chalmaison, Les Ormes-sur-Voulzie et la Société Lyonnaise des Eaux. Considérant les impératifs dus à la qualité de l'eau potable distribuée et les obligations imposées par la législation en vigueur, le Conseil Municipal donne une suite favorable au projet d'une unité de traitement des pesticides dans l'eau, il confie l'opération et son financement à la Société Lyonnaise des Eaux. Le coût de la réalisation sera supporté par le prix du m³ d'eau potable dont le coût est de 0,20 € TTC le m³. Le Maire est autorisé à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération prise à l'unanimité.

Terrain château d'eau

Considérant qu'il convient d'assurer la protection des diverses installations de traitement de l'eau potable et d'agrandir le périmètre actuel du château d'eau pour construire l'unité de traitement des pesticides, le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une partie de la parcelle attenante (environ 1 590m²). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2007. Le Maire est autorisé à signer l'acte notarié et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Délibération prise à l'unanimité.

Contrat de dératisation

Considérant que le contrat de dératisation est venu à échéance au 31/12/2006, vu les propositions reçues, le Conseil Municipal décide de retenir celle la plus avantageuse pour la Commune. Il approuve le contrat avec la société HSB à Meaux pour la somme annuelle de 1 200 € HT (1 320.99 € TTC) pour 2007, 2008 et 2009. Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité.

Bail du bureau de poste

Monsieur VERNET expose l'historique des négociations avec la Poste concernant la location du bureau. Il présente le projet de bail proposé par la Poste. Le Conseil Municipal accepte les termes de ce bail pour 800 € par an à compter du 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2015, indexé sur l'ICC. Le Maire est autorisé à signer le bail à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité.

Aide technique DDE

Monsieur le Maire présente le contrat ATESAT avec la DDE. (Assistance Technique des Services d'Aménagement du Territoire). Le Conseil municipal autorise le Maire à renouveler le contrat pour les missions de base (voirie – habitat).

Délibération prise à l'unanimité.

Il présente, à cette occasion, succinctement, la restructuration des services de la DDE.

Assainissement Savoie-Refractaires

Monsieur de NATALE précise que les travaux ont été effectués et les installations en état de fonctionner. Une convention entre l'utilisateur et la Sté Lyonnaise doit intervenir pour assurer le service normal de cette partie du réseau. Monsieur le Maire prendra un arrêté dans ce sens.

Registres d'Etat-civil

Considérant la nécessité de restaurer deux registres d'Etat-civil, Vu les devis de « la Reliure du Limousin » pour 968.76 € TTC (810 € HT), le Conseil municipal décide d'effectuer ces travaux et demande pour ce faire, l'aide du Conseil Général de Seine et Marne (conservation du patrimoine).

Délibération prise à l'unanimité.

Subvention ADIL 77.

Le Conseil Municipal accorde pour 2007 une subvention de 93 € à ADIL 77 (Agence départementale pour l'information sur le logement) à Meaux. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2007.

Délibération prise par 12 voix POUR – 1 ABSTENTION.

Demande de subventions

- Sillage (PROVINS). Le conseil ne donne pas suite (unanimité).
- Aide aux foyers (Centre de loisirs « Clos St Jacques » à Provins) le conseil ne donne pas suite (unanimité)
- Lettre de M et Mme GASTOUÉ : participation à l'Harmonie municipale de Provins. Le conseil ne donne pas suite (unanimité).

Informations générales

- De nombreux remerciements sont parvenus pour la distribution des colis de fin d'année 2006.
- Projet « fibre optique » : le dossier est remis à M. VERNET qui le fera circuler.
- « Clair et Net » : proposition de formation informatique.
- Bail de chasse : M. Yannick MAURY expose quelques modifications mineures à prévoir. M. VERNET et lui-même se chargeront du dossier.
- M. VITU rappelle que l'analyse financière de la commune circule.
- Monsieur le Maire présente « le Relais de Sénart » (formation sur les violences conjugales).
- Travaux : Monsieur VERNET précise que : le phasage du contrat rural est en cours avec le cabinet RIOTTE.
- Voirie : Une poubelle a brûlé et la cabine téléphonique a été vandalisée. La gendarmerie a été prévenue.
M. de NATALE expose le projet de contrat triennal de voirie : les rues de la Rivière, de l'Abreuvoir et du Moulin d'Ocle seront refaites selon un phasage précis. La première phase (étude) a été réalisée par le Cabinet Didier JAKUBCZAK (étude et suivi de chantier). La seconde phase concernera l'élaboration du plan de financement (été 2007). A la vue du

budget conséquent à engager (près de 500 000 € hors subvention), une réunion d'information sera tenue à l'automne.

Le conseil municipal donne son accord de principe à la première tranche qui sera étudiée au budget 2007.

Terrain en bordure du fossé des mûriers : Le propriétaire demande l'autorisation de combler en terre une partie du fossé pour avoir une sortie sur le chemin des Mûriers. Le Conseil émet un avis favorable. Monsieur de NATALE est chargé de cette affaire.

- Commerce de proximité : Madame BOISSY informe l'assemblée d'un malentendu avec Monsieur BOUCHIER Claude, boulanger. Le problème a été réglé.
« Proxi » semble intéressé et pourrait aider à la mise en route du commerce.
- Madame PICOT signale qu'un dépôt de pain sera ouvert à la Maison des Associations du 20 février au 04 mars 2007. De nombreux bénévoles se sont proposés.
- Madame DUVAL se plaint du bruit des camions route d'Everly, à cause du mauvais état de la chaussée.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22H.



SEANCE DU 13 AVRIL 2007

Etaient présents : Messieurs et Mesdames VERNET P., BOISSY C., DE NATALE G., GHISLAIN G., CANZIANI M., FRANCOIS P., PICOT M., PIONNIER J-J, LOPEZ D'AZEVEDO J., DELCROIX M.

Absents : M. MAURY Y., représenté par M. VERNET P.
Mme SALANSON M-C., représentée par Mme BOISSY C.

Antenne Itineris :

Monsieur le Maire fait savoir qu'une nouvelle convention a été étudiée avec « ORANGE » pour la location de l'emplacement de l'antenne « téléphone mobile » pour 2 500 € annuellement. Le Conseil accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

Compte de gestion 2006 de la Commune (M14)

Le conseil vote le compte de gestion 2006 de la Commune dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 172 150,21 € (à l'unanimité).

Compte administratif 2006 de la Commune (M14)

Le compte administratif 2006 de la Commune dressé par Monsieur Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

- déficit d'investissement	91 285,91 €
- excédent de fonctionnement	263 436,12 €
- restes à réaliser (dépenses)	234 900,00 €
- restes à réaliser (recettes)	<u>179 800,00 €</u>
- Résultat de clôture	117 050,21 €

Sous la présidence de Madame BOISSY, le Conseil vote le Compte Administratif 2006 de la Commune (Monsieur le Maire étant sorti) : délibération prise à l'unanimité.

Affectation du résultat d'exploitation 2006 (Commune)

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2006 de la Commune, comme suit :

91 285,91 à l'investissement (compte 1068)
55 100,00 aux restes à réaliser (compte 1068)
117 050,21 au fonctionnement

Budget primitif 2007 de la Commune (M14)

Le Conseil vote le budget 2007 communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- fonctionnement 652 502 €
- investissement 589 646 €

Délibération prise par 12 voix pour, 1 contre (M. GHISLAIN G.)

4 taxes locales

Le Conseil vote, à l'unanimité, les taux des 4 taxes locales pour 2006, comme suit :

TH = 5,01 %
TFB = 12,43 %
TFNB = 30,31 %
TP = 6,92 %

Compte de gestion 2006 Eau (M49)

Le Conseil vote le compte de gestion 2006 de l'Eau dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 67 252,66 € (délibération prise à l'unanimité).

Compte administratif 2006 Eau (M49)

Le compte administratif 2006 de l'eau, dressé par Monsieur Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement 48 207,22 €
- excédent de fonctionnement 18 945,44 €
- résultat de clôture 67 252,66 €

Sous la présidence de Madame BOISSY, le Conseil vote le compte administratif 2006 de l'eau (Monsieur le Maire étant sorti). (délibération prise à l'unanimité).

Affectation du résultat d'exploitation 2006 (Eau)

Le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2006 de l'Eau, soit 18 945,44 € comme suit : 18 945,44 € à l'excédent reporté 2007.

Budget primitif 2007 de l'Eau (M49)

Le Conseil vote le budget 2007 de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- fonctionnement 33 945 €
- investissement 54 160 €

M. VERNET ne participe pas au vote, 11 voix pour. 0 contre. 0 abstention.

Compte de gestion 2006 de l'Assainissement (M49)

Le Conseil vote le compte de gestion 2006 de l'Assainissement dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 34 010,15 €. (délibération prise à l'unanimité).

Compte administratif 2006 de l'Assainissement (M49)

Le Compte administratif 2006 de l'Assainissement dressé par Monsieur Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement 29 172,42 €
- excédent de fonctionnement 4 837,73 €
- résultat de clôture 34 010,15 €

Sous la présidence de Madame BOISSY, le Conseil vote le compte administratif 2006 de l'Assainissement (Monsieur le Maire étant sorti). (délibération prise à l'unanimité).

Affectation du résultat d'exploitation 2006 (Assainissement)

Le Conseil décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2006 de l'Assainissement soit 4 837,73 € à l'excédent reporté du budget 2007.

Budget primitif 2007 de l'Assainissement (M49)

Le Conseil vote le budget 2007 de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- fonctionnement	22 961 €
- investissement	35 517 €

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2007

Le Conseil vote la taxe des ordures ménagères à 11,40% soit 59 972 €, à l'unanimité.

Subventions

Le Conseil vote, à l'unanimité, les subventions suivantes aux diverses associations :

- ABO	100 €
- ADELAÏDE	500 €
- AMITIE	350 €
- Anciens Combattants	350 €
- ASTT	500 €
- ATELIER	400 €
- FLECHE ORMOISE	122 €
- FOOTBALL	200 €
- JARDINS DE LA VOULZIE	350 €
- PREVENTION ROUTIERE	80 €
- CS BRAY	1 500 €
- ADIL 77	93 €
- JUDO JUTIGNY	150 €
- RUGBY GOUAIX	140 €
- AGRENABA	60 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget 2007.

Informations générales

- Union des Maires pour le centenaire de l'AMF recherche la date de construction des mairies. Monsieur le Maire confie cette recherche à Mme CANZIANI.
- Demande de syndicats d'entretien des rivières concernant les pêcheurs (Conseil supérieur de la pêche)
- Comité de pilotage des sites « Natura 2000 » (arrêté préfectoral du 19/02/07)
- Comité de jumelage « Canton de Bray – Hemsbach ». Demande de subvention. Le Conseil ne donne pas suite.
- Invitation de la « Lyonnaise des Eaux » : matinée thématique à la ferme du Champigny à Voisenon le 26/04/07 de 9h00 à 13h00.
- Plan communal de sauvegarde. Informations de la préfecture concernant ces plans.
- Présence de plomb dans l'eau du dernier prélèvement effectué par les services de la DDASS 77. La Lyonnaise devra refaire une analyse pour contrôler l'évolution.

- Le Conseil remercie les gens qui ont participé à l'élaboration du FLASH INFO de mars 2007
- Rappel : VIDE GRENIER le 29 avril 2007.
- **Adhésion des communes de Chalautre la Petite et Soisy-Bouy au syndicat de la Voulzie**

Monsieur DE NATALE informe le Conseil du retrait des Communes de Chalautre la Petite et Soisy-Bouy de la GERBE.

Ainsi ces deux communes sollicitent leur adhésion au Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des méances.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande. (délibération prise à l'unanimité)

- **École**

Mme FRANCOIS rappelle que les élèves de CM1 et CM2 (20 participants) partiront en classe péniche du 11 au 19 juin 2007. Le coût total est de 610 € par enfant dont la moitié est prise en charge par la Communauté de Communes.

Participation des familles pour la classe péniche 2007 :

Considérant le coût global de la classe péniche à laquelle participera la classe de CM1-CM2 en juin 2007,

Vu l'aide de 50% apportée par la Communauté de Communes,

Le Conseil charge la Communauté de Communes du canton de Bray-sur-Seine de l'organisation administrative.

Il est fixé la participation des familles à 150 € par enfant participant qui devront être versés avant le départ de la classe.

- Le Conseil dresse le tableau des élections présidentielles pour les deux tours.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22H10.



SEANCE DU 29 JUIN 2007

Etaient présents : Messieurs et Mesdames VERNET P., DE NATALE G, CANZIANI M., FRANCOIS P., PICOT M., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY Y., SALANSON M.C.

Etaient absents :

Mme BOISSY, excusée, représentée par Mme CANZIANI.

Mme DELCROIX, excusée, représentée par M. VITU.

M. PIONNIER, excusé, représenté par M. VERNET.

M. GHISLAIN Gérard, non excusé.

Contrat triennal étude

Suite à la décision de la commune d'engager un contrat triennal de voirie subventionné par le Conseil général de Seine et Marne.

Il convient de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation de ce contrat. Des devis ont été demandés.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Désigne M. JAKUBCZAK Didier comme maître d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat pour la réalisation du contrat de voirie en 2007 dont le coût s'élève à 3 500 € HT soit 4 186 € TTC .

- La maîtrise d'œuvre pour la première année (Rue de la Rivière – partie basse) pour les travaux s'élève à 4 500 € HT soit 5 382 € TTC.
- La maîtrise d'œuvre pour la deuxième année (Moulin d'Ocle + assainissement) pour les travaux s'élève à 11 200 € HT soit 13 195.20 € TTC.
- La maîtrise d'œuvre pour la troisième année (Rue de la Rivière – partie haute) pour les travaux s'élève à 8 200 € HT soit 9 807.20 € TTC

Contrat triennal de voirie

Le Conseil Municipal,

Vu, la lettre du 26 novembre 1997 de Monsieur le Président du Conseil Général de Seine et Marne relative au programme d'aide aux communes pour leurs investissements de voirie,

Vu, l'exposé de Monsieur le Maire :

▪ Décide de solliciter du Conseil Général la passation d'un contrat, au titre du programme départemental d'aide aux communes pour leurs investissements de voirie, pour réaliser les travaux ci-après :

2007 Calibrage de la chaussée et renforcement de rives avec caniveaux, rue de la rivière (partie basse).

2008 Calibrage de chaussée à 5 m et création de trottoir, rue du Moulin d'Ocle.

2009 Calibrage de chaussée à 5 m et création de trottoir, rue de la rivière (partie haute) dont le montant s'élève à 356 500 € HT prix en mai 2007 avec une subvention du Conseil général de 157 250 € HT.

- S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux conformément au dossier technique ci-joint précisant les modalités techniques et financières et l'échéancier de réalisation des travaux envisagés.
- S'engage à ne pas réclamer, sauf autre programme d'aide spécifique éventuel ou circonstances exceptionnelles, d'autre aide du Département pour des travaux d'investissement de voirie pendant la période d'exécution du programme.
- S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge et à ne réclamer le versement de la subvention qu'après engagement des dépenses et suivant le plan de financement arrêté au contrat.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de 3 ans correspondant avec Monsieur le Président du Conseil général.

Délibération prise à l'unanimité.

Ouverture du Régime Indemnitaire (IAT)

Monsieur VERNET présente à l'assemblée le projet d'ouverture du régime indemnitaire.

Le Conseil sur rapport de Monsieur VERNET,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu, l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu, la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n° 131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

Vu, les crédits inscrits au budget,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Bénéficiaires :

Après en avoir délibéré, décide selon le vote suivant : 9 voix pour, 3 abstentions, d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade	Fonctions	Montant moyen référence
Sanitaire	ATSEM	ATSEM	454.69
Administrative	Adj. Adm. 2 ^{ème} cl	Accueil du public	440.00
Technique	Adj. Tech. 1 ^{ère} cl	Adj. Tech. 1 ^{ère} cl	454.69
Technique	Adj. Tech. 2 ^{ème} cl	Adj. Tech. 2 ^{ème} cl	440.00

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Au taux moyen est affecté le coefficient multiplicateur d'ajustement 3.

Agents non titulaires

Précise que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Clause de sauvegarde

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, stipule que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires ou celui d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Attributions individuelles

Conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants :

- La manière de servir de l'agent (évaluation mise en place au sein de la collectivité).
- La disponibilité de l'agent, son assiduité,
- L'expérience professionnelle,
- Les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées.

Aux agents assujettis à des sujétions particulières, la révision (à la hausse ou à la baisse) de ses taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

Modalités de maintien et suppression

Décide qu'en ce qui concerne les modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire et notamment pour le cas des agents momentanément indisponibles (congé maternité, accident de service) il sera fait application des dispositions suivantes :

Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues, congé de maladie ordinaire n'impliquant pas le demi-traitement.

Les primes et indemnités cesseront d'être versées :

- En cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure de 6 mois,

- A l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions (agents suspendus, mis à pied...).

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité semestrielle.

Clause de revalorisation

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/08/2007.

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Rappel NBI

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier de Monsieur LEGER, receveur municipal dans lequel il précise que la loi 68-1250 du 31/12/1968 prévoit la prescription des créances des communes non payées dans un délai de 4 ans au 01 janvier de l'année des droits acquis.

Le conseil municipal décide de ne pas opposer la prescription réglementaire quadriennale en ce qui concerne le rappel de la NBI de Mme ADOUARD Annie.

En conséquence Monsieur le Maire procédera aux formalités nécessaires au paiement des sommes restant dues.

Délibération prise par 10 voix pour, 1 abstention, 1 contre.

Zonage d'assainissement

Après examen du projet de zonage présenté par TEST Ingénierie, après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le projet de zonage d'assainissement, selon plans de zonage ci-joints, dit que le dossier de Zonage sera présenté pour avis à la Mission Inter-Services de l'Eaux (MISE) la MISE avait été informée du déroulement de l'étude diagnostique des réseaux et schéma directeur d'Hydratec ; cette consultation est facultative (par ailleurs, la MISE est informée de la situation pour le projet de STEP).

Dit que le projet de zonage sera soumis à enquête publique conformément aux articles L.2224-10 et R.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Demande la nomination d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Délibération prise à l'unanimité.

Bail commercial 1 grande rue de Couture

Le conseil municipal décide de louer par bail commercial, le local situé un grande rue de Couture. Il approuve le projet présenté, le nom du preneur n'étant pas encore définitif.

Il charge Maître BELLOT, notaire à Bray sur Seine de dresser l'acte définitif.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Assurance tracteur-tondeuse

Le Conseil municipal accepte le contrat d'assurance 6358479 pour le tracteur-tondeuse John Deere pour la somme de 217 € en 2007 (du 02/04/07 au 01/01/08).

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Branchements plomb

Le Conseil s'engage à remplacer les branchements d'eau en plomb par du polyéthylène, à l'occasion de la réfection des rues de la Rivière et du Moulin d'Ocle.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget M49 EAU.

Contrat assainissement

Vu le contrat d'affermage d'exploitation du service public de l'assainissement de la commune conclu avec la Société Lyonnaise des Eaux le 19 juin 1995,

Considérant que ce contrat est arrivé à son terme le 30 juin 2007,

Considérant que la procédure de mise en concurrence des délégataires de ce service public est en cours,

Vu la proposition d'avenant de prolongation d'une année du contrat d'affermage proposé par la Société Lyonnaise des Eaux,

Le conseil délibère et, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 au contrat d'affermage du service public de l'assainissement de la commune portant prorogation de sa validité d'une année.

Informations générales

- Plan canicule :
Mme FRANCOIS est chargée de prendre les dispositions prévues dans la circulaire DGS/DESUS/DHOS/DGAS/DDSC/DGT/2007/185 du 04/05/2007.
- Feux dus aux moissons :
Monsieur de NATALE est chargé des dispositions prévues dans la circulaire préfectorale.
- Rapport annuel EDF – GDF :
Messieurs VERNET et MAURY exposent les changements en cours pour les particuliers usagers EDF-GDF. Le rapport est à la disposition de chacun en mairie. Un résumé paraîtra dans l'Echo Municipal.
- Rapport sur l'eau et l'assainissement :
Monsieur le Maire présente succinctement le rapport et l'état de la dette.
Le rapport est à la disposition de chacun en Mairie. Un résumé paraîtra dans l'Echo Municipal.
- Remerciements : de la prévention routière pour subvention et de Mme VIEVILLE pour les attentions de la Mairie à son encontre.
- Monsieur VERNET :
Travaux : Plancher complémentaire église terminé – électricité et plomberie du logement terminées, la peinture est en cours – les travaux de peinture du secrétariat seront entrepris en juillet – un nouvel ordinateur sera installé au secrétariat, celui du secrétariat sera affecté au cadastre et mis en réseau avec le photocopieur – le contrat rural a pris du retard, les travaux devraient débiter en janvier 2008.
- Monsieur de NATALE :
Eau : changement total des conduites plomb de l'école
– ébranchement d'un tilleul face à la Mairie
– lavoir rue de la Rivière : tentative d'incendie dans la charpente. Que faut-il faire ?

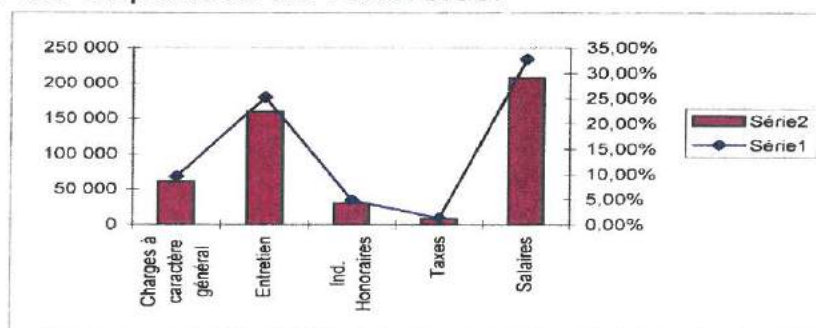
Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H 17.

COMMISSION DES FINANCES

BUDGET 2007 SECTION DE FONCTIONNEMENT

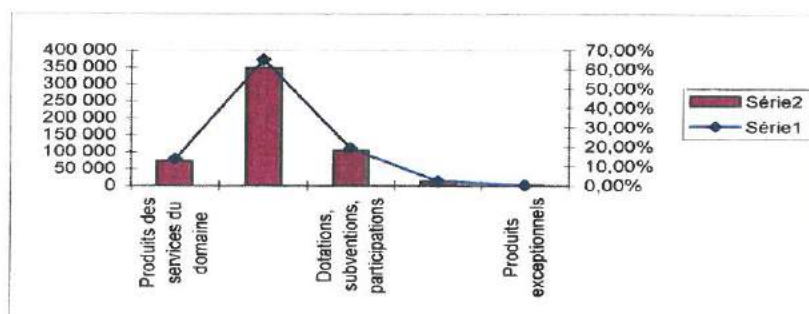
Compte	Dépenses	Montant en €	%*
60	Charges à caractère général	60 700	9,59%
61	Entretien	159 503	25,19%
62	Ind. Honoraires	30 595	4,83%
63	Taxes	8 100	1,28%
64	Salaires	207 570	32,78%
65	Indemnités	155 495	
66	Intérêts	11 239	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	633 202	
23	virement à la section d'investissement	19 300	
	TOTAL DEPENSES	652 502	

* % sur les dépenses de l'exercice.



Compte	Recettes	Montant en €	%*
70	Produits des services du domaine	72 300	13,50%
73	Impôts et taxes	348 081	65,01%
74	Dotations, subventions, participations	102 296	19,10%
75	Autres produits de gestion courante	12 000	2,24%
77	Produits exceptionnels	775	0,14%
	RECETTES DE L'EXERCICE	535 452	
2	Excédents antérieurs reportés	117 050	
	TOTAL RECETTES	652 502	

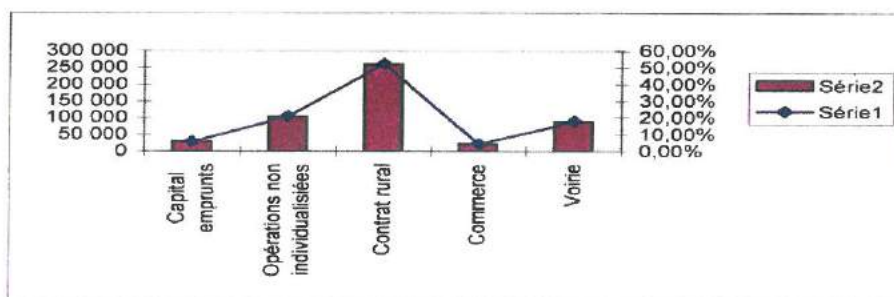
* % sur les recettes de l'exercice.



SECTION D'INVESTISSEMENT

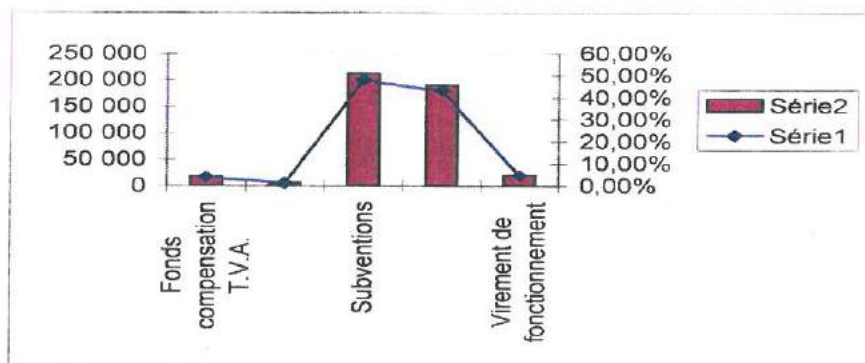
Compte	Dépenses	Montant en €	%
1641	Capital emprunts	27 200	5,46%
999	Opérations non individualisées	102 566	20,58%
4	Contrat rural	259 880	52,15%
8	Commerce	20 700	4,15%
9	Voirie	88 000	17,66%
	DEPENSES DE L'EXERCICE	498 346	
1	Déficit d'investissement	91 300	
	TOTAL DEPENSES	589 646	

* % sur les dépenses de l'exercice.



Compte	Recettes	Montant en €	%
10222	Fonds compensation T.V.A.	16 700	3,77%
10232	Taxe Locale Equipement	5 700	1,29%
1323	Subventions	211 560	47,73%
1641	Emprunt	190 000	42,86%
21	Virement de fonctionnement	19 300	4,35%
	RECETTES DE L'EXERCICE	443 260	
10	Affectation des résultats	146 386	
	TOTAL RECETTES	589 646	

* % sur les recettes de l'exercice.



Commission des travaux

Programme 2007

Petits travaux d'entretien et de remise en état:

- Remise en état de l'électricité, de la plomberie et des peintures du logement du futur magasin.

- Installation d'un extincteur et pose d'une porte avec poignée anti-panique dans la salle de remise en forme (ancien presbytère).

- Réfection des peintures du secrétariat de Mairie.

- Remplacement de toute la tuyauterie en plomb qui alimente les écoles.

- Mise en conformité dans les salles de classe suite au passage de la Commission de Sécurité.



Retour sur les travaux réalisés fin 2006



- Aménagement du local du COF (perçement de la porte, adaptation de l'accès à la chambre froide, pose des pilastres, confection et pose du portail, pose du grillage séparatif). La remise en état de l'électricité a été effectuée par les bénévoles du COF.

- Remplacement du système de chauffage de l'Église. L'ancien système, complètement obsolète, inefficace et coûteux en énergie est remplacé par un système moderne de chauffage hybride par le sol. Parquet chauffant dans le cœur et cassettes chauffantes individuelles sous les bancs à l'arrière.



- L'allée centrale a été rehaussée à hauteur du parquet pour permettre la circulation des personnes autour du cercueil lors des enterrements.

- Nous remercions les personnes qui ont assistées à la Messe de minuit de leurs félicitations pour l'effcience du système.



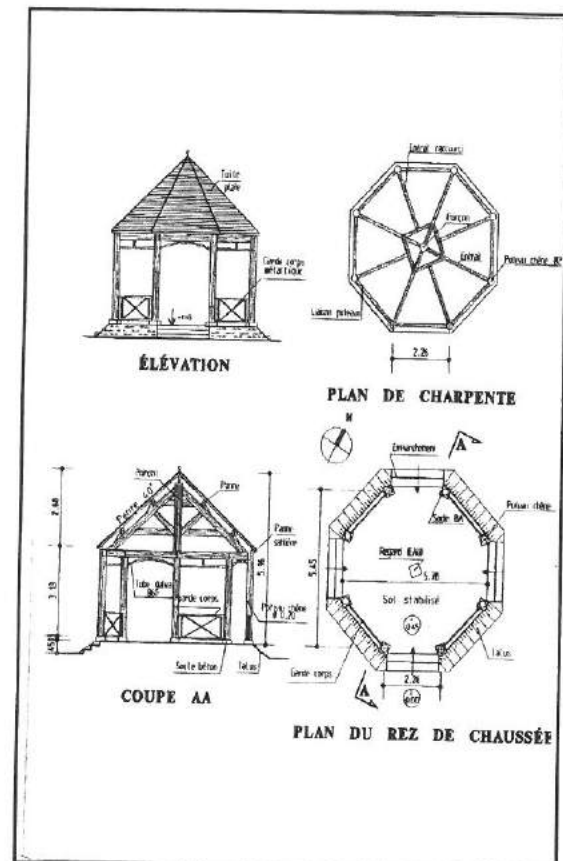
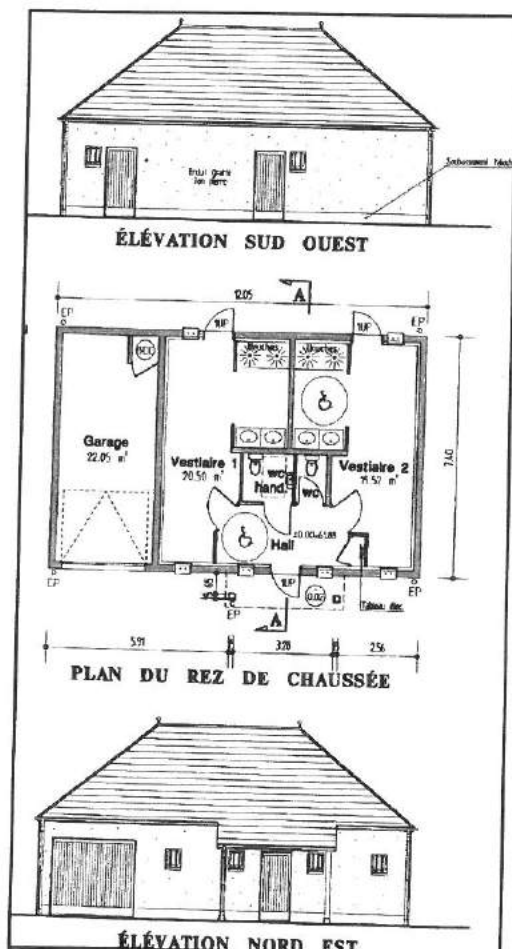
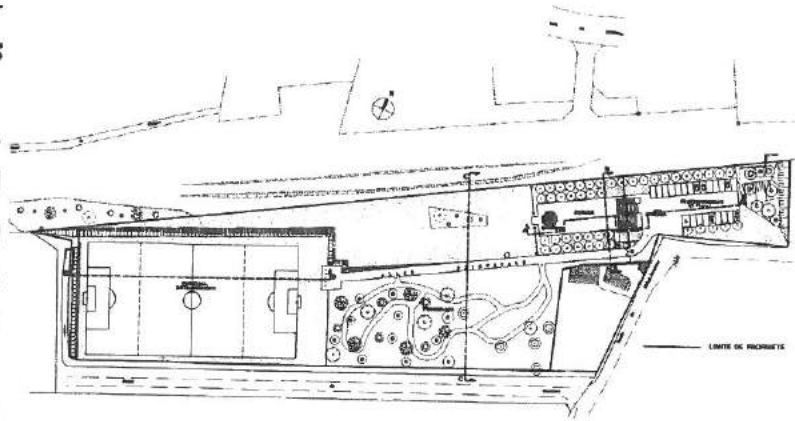
Contrat rural 2: Aménagement d'un terrain sportif et de loisirs

- Après avoir mobilisée l'énergie des membres du Conseil Municipal de deux mandatures (le projet date de 1999), les travaux vont enfin commencer.

- Le projet initial à été revu à la baisse afin de permettre d'adapter les dépenses au budget Communal.

- Les travaux qui débute- ront par le terrain de football vont commencer au cours du 4^{ème} trimestre 2007 pour se terminer (si tout va bien) au 1^{er} semestre 2008.

- Viendra ensuite l'aména- gement de la partie centrale puis la construction d'un vestiaire, d'un kiosque, du parking et l'aménagement du verrou végétal en contre bas pour le parcours de santé et les promeneurs.



Affaire à suivre...

Assainissement du Haut de Moulin d'Ocle Le passé et l'avenir

D'importants travaux d'adaptation du réseau d'assainissement de la partie haute du Moulin d'Ocle sont prévus en 2007/2008.

Suite logique des décisions prises par les élus de l'époque (Plan d'occupation des sols, réseaux, etc.), le réseau d'assainissement va être adapté à la configuration et au caractère géographique des lieux.

La première rédaction du POS avait prévue d'ouvrir à l'urbanisation (après remarques des déposataires de l'enquête publique), la section des terrains comprise entre Moulin d'Ocle et le Haut de Moulin d'Ocle.

Les choix technologiques avaient amenés le Conseil Municipal de l'époque à rédiger une convention de passage avec l'un des propriétaires riverains afin d'assurer le raccordement de **l'assainissement des habitants du Haut de Moulin d'Ocle**.

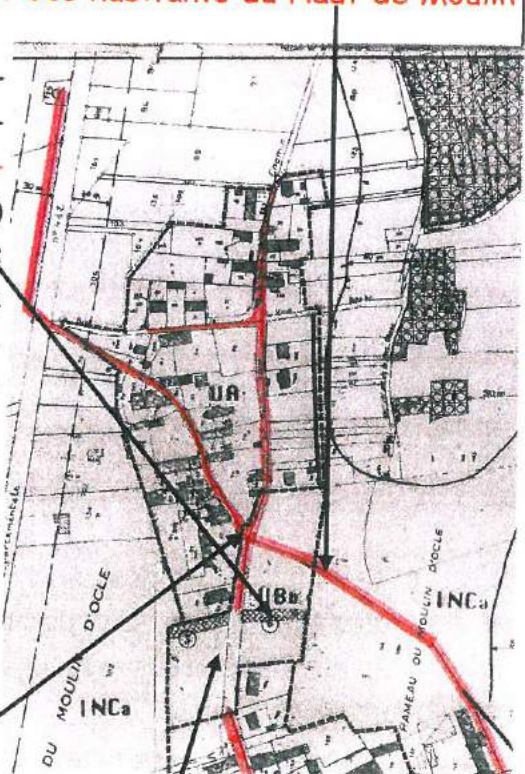
Nous avons profités de la dernière révision simplifiée du POS (périmètre des carrières) pour faire coïncider **l'emplacement réservé** (obligation de désenclavement future) avec la servitude d'utilité publique en cours (déversement des eaux usées du Haut de Moulin d'Ocle dans la station de relevage située vers le lavoir du bas de la rue de la Rivière).

Seule contrainte légale (mais de taille), l'usage par le propriétaire de la parcelle concerné de son « droit de délaissement » prévu à l'article L230-1 du code de l'urbanisme. Le montant du rachat de la parcelle et de l'indemnité de réemploi à été fixé par le service des domaines à 29610 euros.

La Commission de l'environnement étudie la construction d'une **mini station de relevage** au point de déviation dans le domaine privé. Elle permettrait d'assumer une certaine cohérence des différentes décisions et de prévoir les choix à venir pour **les générations futures (construction sur les parcelles coté ouest de la rue)**.

En parallèle, vont débiter les travaux de captation des eaux de pluies pour les constructions nouvelles les plus en contre bas de la rue.

Début des travaux: fin du 2ème semestre 2007 (si tout va bien).



Réfection de la rue de la Rivière

La rue de la rivière va être entièrement rénovée, ainsi que la partie restante de la rue du Moulin d'Ocle.

L'aménagement du pluvial est prévu au programme pour désengorger l'évacuation pendant les périodes de fortes précipitations.

Les travaux s'effectueront en trois phases distinctes (contrat triennal) et débuteront par le bas de la rue.

Les reprises de branchements d'eau au plomb seront effectuées avant, ainsi que le diagnostic sur les conduites d'eaux usées (obligation environnementale à priori).



En parallèle, le jalonnement des opérations de réalisation suit son cours (appel d'offres, etc..).

La première phase des travaux commencera fin du deuxième semestre 2007.

Pour celles et ceux qui désirent connaître un peu plus en détail ces deux grands chantiers, les dossiers sont consultables et disponibles en Mairie.

Vous pouvez vous adresser également directement aux adjoints responsables des projets, ainsi qu'aux membres des Commissions respectives (travaux et environnement).



La Commission des Travaux et la Commission de l'environnement,
vous souhaitent d'excellentes vacances 2007

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

L'exercice des compétences détenues par la commune en matière d'action sociale s'effectue principalement par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale qui répond à l'ensemble des difficultés rencontrées par la population. Il a pour vocation de favoriser un mieux être social pour tous.

Les principales attributions du C.C.A.S. sont les suivantes :

- interventions au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature,
- participation à l'instruction des demandes d'aide sociale, de R.M.I.
- enquêtes sociales en vue d'établir ou de compléter des dossiers d'aide sociale ou médicale.
- Constitution et tenue à jour d'un fichier des personnes bénéficiant d'une prestation d'aide sociale ou médicale.

En cas de problème, vous pouvez téléphoner à la mairie pour prendre un rendez vous avec le représentant du C.C.A.S. de votre choix :

Mr VITU Gilles, président
Mme FRANÇOIS Patricia, vice-présidente

Mme BOISSY Claudy
Mme DELCROIX Myriam
Mme PICOT Monique
Mr VERNET Philippe

Mr BARRAT Daniel
Mr CORGERON Fabien
Mr COUSTALAT Jean Pierre
Mme HERMANS Jeanne
Mme KLEINRICHER Maryvonne

Plus de 140 colis pour nos aînés

Les membres du C.C.A.S. ont sillonné les rues de la commune fin décembre pour procéder à la distribution des colis de fin d'année offerts aux personnes âgées de 65 ans et plus, et aux personnes handicapées. Les 147 bénéficiaires ont apprécié leur visite et les ont accueillis chaleureusement.

La maison de retraite n'a pas été oubliée et les 90 résidents ont eu un cadeau de fin d'année, comme tous les ans.

Bons d'achat pour nos jeunes

Les jeunes Ormois ayant réussi le brevet des collèges sont invités à s'inscrire à la mairie. Le C.C.A.S. les récompensera de leurs efforts en leur offrant un bon d'achat de 30 €.

Toutes nos félicitations !

COMMISSION DE L'URBANISME

Les servitudes

Servitudes : Charge imposée à un immeuble bâti ou non (fonds servant), au profit d'un autre immeuble appartenant à un autre propriétaire (fonds dominant) pour permettre à ce dernier un certain usage du terrain frappé de la servitude. Les servitudes peuvent être faites dans l'intérêt d'un particulier ou d'une administration (dans l'intérêt public). Certaines sont imposées par la loi (exemple : servitude de passage au profit d'un terrain enclavé). D'autres sont conventionnelles : par exemple, 2 voisins s'interdisent réciproquement d'utiliser leur terrain pour la construction, ou au contraire s'y obligent.

Servitudes de passage : *de plein droit* (par l'effet de la loi), si le fonds est enclavé. *Résultant d'un titre* (contrat, écrit, acte notarié, etc. qui donne ou confirme ce droit) ou *de la destination du père de famille* [lors d'un partage entre ses descendants, un propriétaire a prévu ce droit de passage pour ceux de ses enfants qui n'ont pas accès directement sur la voie publique ; souvent ce droit est inscrit dans une donation, un testament ; mais il est également admis que l'on peut prouver ce droit de passage s'il est révélé par un signe apparent (qui ne peut avoir été réalisé que pour assurer ce droit de passage qui se transmet à tous les propriétaires successifs)].

Passage des eaux et canalisations : servitude légale pour eaux pluviales ou de source. Les eaux domestiques (ménagères ou pluviales du toit) doivent être évacuées sur la voie publique ou sur le terrain du propriétaire.

Servitudes de halage (9,75 m) et de marchepied (3,25 m) : interdisant aux riverains de planter des arbres et de se clore au moyen de haies même le long des cours d'eau (art. 15 du Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure).

Servitude du tour d'échelle : pour des travaux indispensables à l'entretien d'un bâtiment ou d'un mur construit sur la limite d'une propriété, on peut passer chez le voisin et établir en bordure des échafaudages (c'est la servitude dite du *tour d'échelle*). Si l'on ne peut s'entendre à l'amiable avec le voisin, en cas d'urgence, le juge des référés peut autoriser une occupation provisoire.

Servitude de vue : sauf prescription trentenaire, le Code civil interdit d'avoir des « vues droites » sur la propriété voisine à moins de 1,90 m de la limite (interdiction d'ouvrir une fenêtre, de construire une terrasse, un escalier extérieur, etc.), et des « vues obliques » à moins de 60 cm. *Jours de souffrance* : autorisés dans un mur en limite de propriété, à condition qu'il ne soit pas mitoyen à 2,60 m du plancher au rez-de-chaussée, à 1,90 m aux autres étages (art. 677 du Code civil) ; montés sur châssis fixe et garnis d'un treillis de fer (art. 676) ; translucides non transparents (cassation 1^{re} chambre civile, 6-12-1953).

Servitude de voisinage : les branches d'arbres ne doivent pas déborder sur une voie de circulation. *Plantations* : au minimum à 2 m de la limite, si la hauteur des arbres et arbustes dépasse 2 m (sinon à 0,50 m) [art. 671 du Code civil]. Le voisin peut exiger l'arrachage s'ils sont à moins de 0,50 m, ou leur coupe à hauteur s'ils sont entre 0,50 m et 2 m et dépassent en hauteur 2 m. Tout propriétaire doit couper les branches de ses arbres lorsqu'elles avancent sur le terrain voisin (art. 673 du Code civil). Le voisin ne peut procéder lui-même à l'élagage mais peut l'exiger (droit imprescriptible) sauf en cas de prescription trentenaire (délai de prescription décompté à partir du moment où l'arbre a dépassé la hauteur autorisée), de titres (écrits) ou de destination du père de famille. On peut couper soi-même racines, ronces et brindilles avançant sur son terrain. A Paris et dans la région parisienne, on plante jusqu'à l'extrême limite, le voisin peut demander l'élagage. S'il y a un mur, il suffit que les arbres ne dépassent pas la crête du mur. Le tribunal d'instance est compétent.

Troubles anormaux du voisinage : il n'y a pas de définition légale. *Bruit* : tout bruit excessif est répréhensible (un bruit nocturne sera considéré plus facilement comme anormal par les tribunaux, mais il est faux de croire que chacun a le droit de faire du bruit jusqu'à 22 h, ou qu'il existe une tolérance le samedi soir).

Cimetières de voitures : doivent être camouflés par des plantations d'arbres à feuilles persistantes ou par des murs ou des clôtures opaques de 2 m de hauteur au moins.

Philippe Vernet

COMMISSION DE L'URBANISME

- MAURY Yannick
- LOPEZ D'AZEVEDO Jeannine
- BOISSY Claudy
- GHISLAIN Gérard
- DE NATALE Guy

COMMISSION DES FÊTES ET ASSOCIATIONS

En avant propos, je tiens à remercier :

Tous les bénévoles et les membres du Comité d'Organisation des Fêtes de notre commune qui ont participé à toutes les manifestations communales depuis le début de l'année :

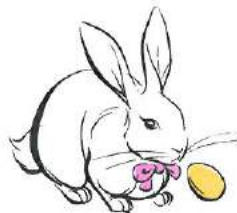
*Chasse aux œufs de Pâques – Nettoyage de printemps –
Fête au village – Fête de la Musique et les diverses
Animations pour les 13 et 14 Juillet,*

et cela, malgré des conditions climatiques parfois désastreuses, qui n'ont en rien entaché leur dynamisme et leur bonne humeur.

Ainsi que toutes les personnes, elles aussi bénévoles, qui donnent de leur temps afin que la distribution du pain et du journal soit assurée lors des congés de Monsieur BOUCHIER.

CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

En ce 8 avril 2007 bien que le temps n'était pas au beau fixe, les enfants ont pu rechercher leurs œufs cachés dans les haies, les arbres et dans l'herbe autour du terrain de Tennis, aidés par leurs parents pour les plus petits. Ils sont rentrés chez eux le sourire aux lèvres avec leur sachet de chocolat à la main.



LA FÊTE DE L'ÉCOLE

Le 23 Juin dernier l'école organisait sa fête de fin d'année sous la houlette de Madame Warin la nouvelle directrice. Beaucoup de chants, de danses, de récitations pour animer ce spectacle très réussi.

Bravo aux enfants et aux institutrices pour tout le travail que chacun d'entre eux a fourni.

Si les institutrices ont été récompensées par des salves d'applaudissements, les enfants, eux, ont tous reçu un livre et en plus pour les « Grands » du CM2 un dictionnaire pour leur rentrée en 6^{ème}. Bonne chance à eux au collège.



Grand moment d'émotion après la remise des prix lorsque l'institutrice des CP CE1 CE2, Madame Christine Vieville a pris la parole pour nous relater sa vie aux Ormes, avec Mr et Mme VIEVILLE, ses parents bien connus de tous et ses 25 ans passés avec nos enfants. Un grand merci à elle pour sa patience et son dévouement auprès de nos chères têtes blondes et bonne chance à elle dans son nouvel établissement.

13 ET 14 JUILLET

Le beau temps était au rendez-vous, les participants au repas champêtre ont pris le temps de diner dehors et de déguster l'assiette ormoise avant le départ de la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice qui a illuminé le ciel de ses magnifiques bouquets colorés. Un grand merci à nos artificiers.

La soirée s'est continuée dans la bonne humeur avec le bal organisé dans la Salle Polyvalente et celui de la Maison des Associations pour les amateurs de musette.

Le 14 Juillet, sous un soleil de plomb, a retrouvé ses jeux, sa tombola et son goûter. Merci à tous ceux qui ont participé à cet après-midi récréatif.

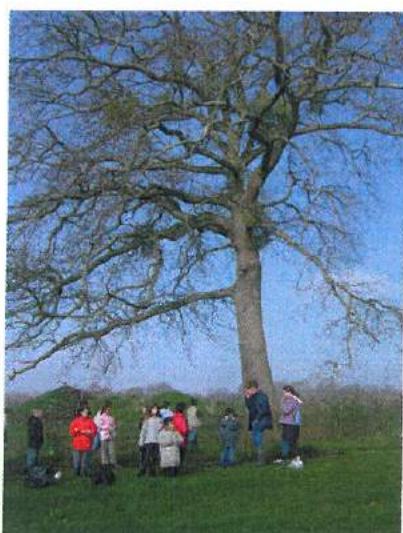
BONNES VACANCES A TOUS

Menique PICOT

RAMASSAGE DE PRINTEMPS

André Tardy, sociologue Français, a écrit
« L'éducation ne consiste pas à gaver mais à donner faim »

C'est ce que semble vouloir faire comprendre la Directrice des écoles de notre Commune, en faisant participer les élèves du CM au ramassage de printemps .



L'éco-citoyenneté en thème de fond, a permis à tous les enfants de découvrir leur environnement proche. Les chemins, les sablières, les bois, des curiosités rares de notre commune comme le chêne sacré, etc.. Mais aussi, plus étonnant(c'est eux qui le disent), leur Maire...

Merci en tous cas à Sylvie Warin et ses élèves.
Merci également à toutes

celles et ceux qui régulièrement, d'année en année, participent à ces journées. Nous comprenons qu'il est parfois difficile d'accepter de ramasser des débris déposés par d'autres, mais le geste reste symbolique et nous persuade tous d'agir pour le bien commun.



A l'année prochaine...



Philippe Vernet



RAPPORT SUR L'EAU 2006

PRÉSENTATION DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

Le Service Public de l'Eau Potable est confié à la Lyonnaise des Eaux France par contrat d'affermage depuis le 28/11/2002 et jusqu'au 31/10/2014.

DESCRIPTION DU SYSTÈME D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE

La commune est alimentée par un forage captant l'aquifère de la craie sénonienne et exploité à un débit de 20m³/h. L'eau pompée alimente le réservoir communal (200 m³) avant sa distribution vers les réseaux des Ormes sur Voulzie et d'Everly. L'eau produite aux Ormes sur Voulzie subit un traitement de dénitratisation physico-chimique sur résines échangeuses d'ions. La désinfection est assurée par rayonnement UV. Par ailleurs, un poste de rechloration à base de chlore gazeux assure la désinfection sur le réseau d'Everly.

Grâce à l'Agence en Ligne, sur

www.lyonnaise-des-eaux.fr

la Lyonnaise des Eaux simplifie la vie de ses clients, qui peuvent, à tout moment :



- consulter la situation de leur compte,
- retrouver leurs dernières factures,
- suivre leur consommation d'eau,
- choisir le mode de paiement de leur choix,
- modifier leurs données personnelles,
- communiquer l'index de leur compteur,
- demander un devis de raccordement,
- contacter le centre de Relations Clientèle pour obtenir des informations sur le service de l'eau.

EXEMPLE DE FACTURATION

Volume 120 m3

Type de client: particulier (compteur diam 15)

Type de facturation : trimestrielle

Échéance : Novembre

LES ORMES SUR VOULZIE

	Prix unitaire m3 HT 2005	Montant 120m3 HT 2005	Prix unitaire m3 HT 2006	Montant 120m3 HT 2006	Variation
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement					
Part Lyonnaise des Eaux		28,36		28,96	2,12%
Consommation					
Part Lyonnaise des Eaux	0,8185	98,22	0,8351	100,21	2,03%
Part communale	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00%
Part Agence de l'eau préservation ressources	0,1006	12,07	0,1006	12,07	0,00%
	1,2191	174,65	1,2357	177,24	1,48%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement					
Part Lyonnaise des Eaux		19,12		19,60	2,51%
Collecte et traitement					
Part Lyonnaise des Eaux	1,1202	134,42	1,1498	137,98	2,65%
Part communale	0,4558	54,70	0,4558	54,70	0,00%
	1,5760	208,24	1,6056	212,28	1,94%
ORGANISMES PUBLICS					
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	0,3883	46,60	0,2946	35,35	-24,14%
	0,3883	46,60	0,2946	35,35	-24,14%
Montant HT	3,18	429,49	3,14	424,87	-1,08%
Montant TVA	0,18	23,62	0,17	23,37	-1,08%
Montant TTC	3,36	453,11	3,31	448,24	-1,08%

ÉTAT DE LA DETTE EN 2006

SERVICE ASSAINISSEMENT

CAPITAL RESTANT DÛ AU 01 JANVIER 2006 = 77 836 €

ANNUITÉ = 12 387 €

CAPITAL = 9 001 €

INTÉRÊTS = 3 386 €

SERVICE DE L'EAU

CAPITAL RESTANT DÛ AU 01 JANVIER 2006 = néant

ANNUITÉ = néant

CAPITAL = néant

INTÉRÊTS = néant

Le rapport complet sur l'eau est à votre disposition en mairie.

LES ORMES SUR VOULZIE PETIT VILLAGE DE LA BRIE

La BRIE est une région naturelle française qui se situe principalement dans le département de la Seine et Marne, mais s'étend également dans les départements voisins (Aisne, Aube, Essonne, Marne et le Val de Marne). Elle couvre une superficie d'environ 5000 km².



La rose est emblématique de la Brie.
Provins est la capitale des roses depuis 1240.



**La BRIE tire en grande partie sa renommée de sa caractéristique majeure :
les grandes cultures céréalières .**

La Brie est un des greniers de l'Europe. Rendement exceptionnel en blé, maïs, betterave, orge et oléagineux. La moitié de cette production est exportée.

La moisson a donc toujours été un moment très important en BRIE.

LES MOISSONS D'HIER

Depuis la nuit des temps, les êtres humains se sont nourris de céréales.

La moisson étant le travail le plus urgent et le mieux rétribué de l'année, beaucoup de gens de métier : vanniers, sabotiers, etc... abandonnent temporairement leur ouvrage pour aller faucher, ramasser...



Autrefois, les céréales étaient coupées à la faucille et après, à la faux équipée d'un harnais à 3 ou 4 doigts en bois destinés à coucher correctement la paille pour faciliter le travail des ramasseurs.

On formait des tas à l'aide de râteaux, puis des gerbes avec la fourche ou à la main. Ces gerbes étaient liées par de la paille, plus tard par des liens de chanvre, puis mises à sécher (bottes).

Pour extraire le grain de l'épi, de nombreux systèmes ont été utilisés.

Du IX^{ème} au XIX^{ème} siècle, le fléau (batte accrochée à un manche par un lien de cuir) régna dans les aires de battage. Des jours durant, les hommes frappaient les brins de blé étalés à même le sol, en plein air ou dans les granges, afin de séparer le

grain de la paille. Un bon batteur au fléau battait *50 à 80 gerbes par jour*. Ce travail pénible durait des mois et un vannage était nécessaire pour trier le grain de la menue paille.

D'autres systèmes d'égrenage du blé firent leur apparition en utilisant l'énergie animale. C'est ainsi que l'on parle de « foulage » par le pied des animaux, de « dépiquage », de « roulage » où les animaux assurent la traction de rouleaux de formes variées suivant les époques.

Vers 1750, de nombreux inventeurs mécanisent le battage en construisant le batteur rotatif à énergie humaine. Au moyen de manivelles actionnées par des hommes, des séries de fléaux sont mises en mouvement et permettent ainsi l'égrenage du blé.

Le battage prit son essor dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle avec les locomotives à vapeur.



Cette formidable machine transforme une source de chaleur en force motrice grâce à la force élastique de la vapeur d'eau. La locomotive était chauffée au charbon et pour éviter qu'une étincelle

ne mette le feu à la paille, elle était reliée à la batteuse par une longue courroie. Avec la vapeur, la batteuse mécanique parvient à battre *100 à 250 gerbes en une heure*, tout en effectuant le vannage.

UN EVENEMENT AGRICOLE MEMORABLE

En 1878, l'agriculture et sa mécanisation vont faire un grand pas et la Brie se devait d'être à la pointe du progrès.

En effet, à la ferme des ÉPOISSES, s'est déroulé un événement mémorable pour l'agriculture nationale.

IL S'AGIT DE LA PRÉSENTATION INTERNATIONALE DE LA PREMIÈRE MOISSONNEUSE-LIEUSE DANS LA PLAINE DE MORMANT.

La démonstration eut lieu devant un grand nombre de personnalités dont le Ministre de l'Agriculture, du Préfet, d'élus départementaux et locaux, de notables et de chefs Kabyles venus d'Algérie et même des invités Japonais, au milieu d'une foule de vingt mille personnes.

Vingt mille personnes étaient présentes dans la plaine pour voir les performances étonnantes pour l'époque de cette machine, conduite par un seul homme, qui coupait et ficelait les gerbes de blé, ce qui était fait par les mains des hommes depuis des millénaires.



Quel spectacle !



La généralisation de la moissonneuse-lieuse se fera en Brie entre 1900 et 1903.

Une moissonneuse-lieuse valait 1700 francs en 1878 et 900 francs à la veille de la première guerre mondiale.

La première moissonneuse avait quant à elle, été présentée par MacCormick dans l'état de Virginie qui obtient le brevet de la moissonneuse mécanique en 1834.

Les premières moissonneuses sont importées en France à l'occasion d'une Exposition Universelle à Paris. Ce sont apparemment aux Ets Francey à Tonnerre dans l'Yonne que revient la vente de ces premiers exemplaires. Un autre américain, Hiram Moore obtient le brevet de la moissonneuse-batteuse la même année.

Depuis, la modernisation de ces machines a été spectaculaire.



LE PROGRES DES MOISSONNEUSES BATTEUSES



N'hésitez pas à vous arrêter sur le bord des routes, en juillet, pour voir comment les agriculteurs d'aujourd'hui reproduisent un acte ancestral :

La moisson

Les machines ont changé mais le plaisir de la moisson reste toujours le même !



LES JARDINS DE LA VOULZIE

AVEC L'ÉCOLE

Pour la première fois, la chorale de la Maison de Retraite a été à l'école primaire interpréter devant le jeune public quelques chansons : trois jeunes tambours, une chanson douce, à la claire fontaine, auprès de ma blonde, qu'est ce qu'on attend pour être heureux, etc... Les enfants ont repris les refrains tous en cœur.



Quelle joie de voir se côtoyer plusieurs générations. Après ce petit récital, un goûter a été pris en commun.



Un grand merci à tous, instituteurs et enfants, pour votre accueil et votre gentillesse.

AUBADE DE CORS DE CHASSE



Mardi 12 juin 2007, à l'occasion de la fête de la musique, Mr LECAILLON accompagné de bénévoles nous ont fait le plaisir d'interpréter quelques morceaux de cors de chasse au grand bonheur des résidents.

INTER GÉNÉRATIONS

Le 13 juin 2007, finale aux Ormes de l'inter générations avec la participation de l'association « Multi-Tempo » de Poigny et des maisons de retraite de Bray sur Seine et Donnemarie Dontilly.

Un prix a été décerné à tous.



PIQUE - NIQUE

Sortie au moulin à Tan de Sens, 17 résidents ont pu découvrir une diversité de plantes tropicales.

Le soleil était au rendez vous.



Les animaux ont apprécié qu'on leur donne des morceaux de pain préparés à cet effet.

Les résidents ont passé d'excellents moments. Aux dires de certains, cette journée a été exceptionnelle.



BONNES VACANCES A TOUS !

Notre école

Ce premier semestre 2007 a été bien chargé pour les élèves de notre école. Les petits de la Maternelle se sont rendus à Provins en février pour assister au réveil de la Reine. Les CP CE eux se sont laissés transporter au Moyen Age.



La Chorale des enfants du Primaire s'est rendue à la Maison de Retraite. Nous avons à notre retour reçu leur chorale qui nous a présenté quelques chants du temps de leur jeunesse. Ensemble, nous avons partagé le goûter préparé par les mamans. Moment fort où jeunes et moins jeunes se sont retrouvés.



Les élèves de CM sont rentrés de « classe péniche ». Même si la météo leur a joué des tours, c'est avec le sourire qu'ils ont navigué de la confluence Saône/Rhône à Lyon pour rejoindre le Canal du Centre, faire escale à St Jean sur Dheune avant de regagner la Seine et Marne. De retour, ils ont préparé leur fête d'école du Samedi 23 juin : chants, poésies, danses et remise de prix. Tout un programme !



Visite de la Bassée avec Fabien quelques jours avant le départ pour Lyon.



Tournus : le cloître



Mardi 19 juin : retour pour la Seine et Marne

PAGE SANTÉ

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE CANICULE 2007

Vu la loi du 30 juin 2004, le maire doit instituer un registre des personnes de sa commune vivant seules à leur domicile, âgées de plus de 65 ans, âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, et des personnes handicapées. Et ce, pour permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux.

Les demandes d'inscription peuvent être faites par les personnes concernées ou par un tiers (parent, voisin, médecin traitant, etc.), par écrit, par téléphone (01 64 01 77 73), ou en s'inscrivant à la mairie.

Ce registre est confidentiel et ne sera communiqué qu'au préfet en cas de canicule.

22 €

C'est le montant de la consultation chez un médecin généraliste depuis le 1^{er} juillet. Il atteindra 23 € courant 2008.

ASSURANCE MALADIE

Les infirmiers(ères) peuvent désormais prescrire divers dispositifs médicaux : pansements, seringues, matériel de perfusion à domicile, etc..

La consultation d'un médecin n'est plus nécessaire pour obtenir ces équipements remboursés par l'Assurance Maladie.

LE B.C.G. OBLIGATOIRE, C'EST FINI !

Le vaccin contre la tuberculose n'est plus obligatoire pour l'entrée des enfants en collectivités (crèches, écoles)

Cependant, le B.C.G. (**B**acille de **C**almette et **G**uérin) est recommandé pour les bébés à risque, c'est à dire ceux d'origine asiatique, africaine et sud-américaine.

CARTE VITALE

Afin de faciliter l'accès aux soins et le remboursement des dépenses de santé, l'Assurance Maladie offre aux assurés sociaux la possibilité de demander l'inscription de leurs enfants de moins de 16 ans sur la carte Vitale du père et de la mère.

TATOUAGES EPHEMERES AU HENNE

Soyez vigilant, notamment sur vos lieux de vacances, exigez du henné pur, dont la couleur va du rouge châtain à l'orange, pour éviter des allergies et des démangeaisons.

DE NOUVEAUX INDICES POUR LES CREMES SOLAIRES

Les experts l'affirment, les produits solaires sont majoritairement efficaces pour prévenir les coups de soleil, et pour ce qui est de la lutte contre les mélanomes, rien d'aussi sûr.

Désormais, les indices sont regroupés pour faciliter le choix des consommateurs :

- **faible** (facteur de protection anti-érythémal de 6, 8, 10),
- **moyenne** (FPS 15, 20, 25),
- **haute** (FPS 30, 40, 50),
- **très haute** (FPS 50+).

P. FRANÇOIS



LE 1^{er} JUILLET, LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE S'EST OUVERT !

Voici quelques indications sur ce qui a changé :

- Vous pouvez décider de ne rien changer et rester chez votre fournisseur actuel. Dans ce cas vous conservez le tarif réglementé pour votre lieu de consommation et vous n'avez rien à faire.
- Vous comparez les offres et services des fournisseurs et vous décidez de souscrire un nouveau contrat. Dans ce cas vous renoncez au tarif réglementé et vous bénéficiez d'une offre à prix de marché (prix non réglementé).

Pour l'offre à tarif réglementé, le prix est approuvé par le ministre en charge de l'Économie et de l'Énergie après avis de la CRE alors que pour l'offre à prix de marché, les prix sont définis par les fournisseurs.

Vous pouvez ainsi choisir l'offre qui vous convient le mieux. Mais attention pour faire votre comparaison il faut s'appuyer sur différents critères :



- Les prix de l'abonnement, de la consommation et de leur évolution dans le temps.
- Les conditions du contrat : durée, résiliation.
- Les relations avec la clientèle : qualité des conseils, des services, disponibilité des interlocuteurs...
- Les autres services proposés : moyens de paiement...

Vous pouvez choisir un seul fournisseur pour les deux énergies ou deux fournisseurs, un pour le gaz naturel et un pour l'électricité.

Si vous souscrivez un nouveau contrat à prix de marché avec votre fournisseur historique ou un autre fournisseur, vous ne **pourrez plus revenir au tarif réglementé**.

Si vous choisissez de rester avec EDF GDF, 2 options se présentent à vous :

- Vous gardez votre tarif actuel (tarif réglementé) sans limite dans le temps.
- Vous bénéficiez d'une offre de marché avec des tarifs personnalisés (tarif non réglementé).



En cas de déménagement, si l'occupant précédent avait un contrat à tarif réglementé, vous avez le choix de souscrire une offre à tarif réglementé ou de souscrire une offre à prix de marché. Par contre si l'occupant avait une offre à prix de marché, (auprès d'EDF GDF ou d'un autre fournisseur), **vous ne pouvez plus souscrire une offre à tarif réglementé**.

Si vous êtes locataire, c'est vous, occupant du logement qui choisissez le contrat (hors usage collectif).

LA VIE DES ASSOCIATIONS

CLUB FÉMININ « L'ATELIER »

La saison se termine en beauté pour les membres qui sont de plus en plus nombreux à partager les moments de loisir du mardi après midi.

Prochain rendez-vous :

Mardi 11 septembre 2007 à 13h30 à la Maison des Associations
pour continuer ou découvrir des activités manuelles.

Bonnes vacances !

AGRENABA

Logo: Réserve Naturelle DE LA BASSÉE

EXPOSITION

“ La Bassée,
un patrimoine d'exception ”

Jusqu'au 26 Septembre 2007
A la Maison de la Réserve Naturelle de la Bassée
1 rue de l'église à GOUAIX

Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée
(A.G.R.E.N.A.B.A.)
Maison de la Réserve
1 rue de l'église
77114 GOUAIX
01 64 00 06 23
agrenaba@wanadoo.fr

Ouvert tous les Mercredis
de 15 h à 18 h

BIBLIOTHÈQUE



Amis lecteurs, vous pouvez emprunter gratuitement des livres à la bibliothèque des Ormes. Un grand choix est proposé pour les adultes et pour les enfants.

La bibliothèque est ouverte à la Maison des Associations :

- le mercredi de 15h à 16h.
- le samedi de 14h à 15h.



Encore merci à toutes les personnes qui ont donné des livres.

ASSOCIATION BOTANIQUE DES ORMES

ABO

Siège :

Mairie des Ormes-sur-Voulzie

Site :

Www.associationbotanique
desormes.net

Présidente :

Joëlle Bernard
01.60.58.83.49

Vice-présidente :

Monique
Rochart
01.64.01.73.67

Secrétaire :

Sophie Conil
03.86.88.48.49

Les exposés depuis mars



Les sauges



Le potager



Les geraniums
vivaces

10 ème anniversaire de l'ABO

C'est en 1997 qu'Odile Gauthier, passionnée de jardin et de botanique, a fondé l'ABO aux Ormes. Son enthousiasme et sa volonté ont bien vite été partagés par de nombreux adhérents. Son départ en Puisaye n'a pas affaibli l'association qui, sous les présidences successives de Jacques Vernerey, Monique Rochart, puis Joëlle Bernard, a évolué en poursuivant son objectif : la connaissance des plantes et de leur milieu. Les activités proposées par l'ABO se renouvellent au fil des saisons, et, soutenue depuis toujours par la mairie des Ormes, l'association cherche à s'ancrer de plus en plus dans la commune, en proposant des exposés relatifs au jardin.



Un gâteau pour les 10 ans de l'ABO.

EXPOSES-DISCUSSIONS

L'Association propose le premier vendredi de chaque mois un exposé ouvert à tous, à partir de 17 heures à la Maison des Associations.

Au terme de quelques mois de cette expérience passionnante, nous remercions tous ceux qui, de plus en plus nombreux, ont pris l'habitude de venir écouter nos « conférenciers », et prendre la mesure du travail que représentent ces exposés.

Après la pause estivale, les exposés reprendront avec, en septembre, un thème de saison :

les asters.

FETE DES ORMES

La fête des Ormes donne lieu à une rencontre entre l'association et le public : les adhérents vendent des plantes produites par leurs soins à prix modiques, et profitent du rendez-vous pour discuter jardin ou partager leurs connaissances. Notre stand est maintenant bien connu des Ormois, et nous retrouvons avec plaisir les « habitués » qui chaque année nous rendent gentiment visite et nous donnent des nouvelles de nos plantes. Merci à tous ceux qui participent à cette fête.



Notre stand à la fête des Ormes

COF Comité d'Organisation des fêtes des Ormes sur Vouizie

Voici les faits marquants de notre association depuis le début d'année 2007 :

Le 29 avril, la fête de village avec sa brocante, ses expositions de peinture, de bijoux, de voitures anciennes, ses démonstrations de 4 x 4 et de modélisme, sa fête foraine et un concours de pompes organisé par Adélaïde.



Affluence record à la brocante



plus de 30 voitures anciennes



la fête foraine bat son plein

Le 16 juin, la fête de la musique. Un orage de grêle a voulu perturber notre soirée, mais c'était sans compter sur nos bénévoles qui ont dû en catastrophe rapatrier buvette et musiciens dans la salle des fêtes, et cela n'a pas découragé les nombreux habitués de notre manifestation.

Bravo à tous.



Ambiance de feu avec le groupe de Samba d'ici

L'assemblée générale du COF du 16 juin dernier a vu l'intégration de deux nouveaux membres dans notre bureau : MM Jean Claude Lepême et Eric Jeanty et nous attendons deux nouvelles recrues au mois de septembre.

Prochaines manifestations : Fête nationale : repas champêtre et le grand bal le 13 juillet.

En projet : Rallye VTT en septembre.
Soirée créole à l'automne.

Le COF vous souhaite de bonnes vacances.

Xavier Girard

Le GROUPE ADELAÏDE

FITNESS ET MUSCULATION

Encore une saison sportive qui s'achève et c'est la 12^{ième} déjà !!

Cette année, vous étiez près de 220 adhérents par semaine à participer aux diverses activités de l'association (cours collectifs et séances de musculation et cardio-training).

La saison a été marquée par plusieurs manifestations :

- **Participation de six adhérentes au RAID AMAZONES à l'île Maurice**, grâce à différents sponsors tels que VEOLIA EAU de Provins, les sablières ST Sauveur, la mairie de Luisetaines, la menuiserie Laporte, Otico, Groupama, GL concept, Matériaux ST Leonard, Alex Echo, La République de Seine et Marne, le Magazine Divine et tout ceux qui ont répondu présents à la soirée de septembre.
Classement à l'arrivée 38 et 48^{ième} place sur 75 équipes.
- **Journée fitness du 13 mai 2007**, 5^{ième} édition qui a réuni près de 50 participants par cours, avec la marche sportive et les différents cours de STEP, LIA et PILATES. Manifestation reconduite pour la saison prochaine.
- **Une nouvelle démonstration pour la Fête de la Musique du 16 juin** :
2 passages en STEP réunissant les débutantes, intermédiaires et confirmées.

NOUS VOUS SOUHAITONS UN BON ÉTÉ À TOUS ET NOUS ESPÉRONS VOUS
RETROUVER EN SEPTEMBRE,
ASSEMBLEE GENERALE LE JEUDI 6 SEPTEMBRE, 18H30 SALLE POLYVALENTE.



AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

Le premier semestre de l'année 2007 s'est achevé en respectant le programme diffusé en début d'année et parut dans l'écho municipal. Les rencontres se déroulent dans une ambiance calme et agréable à la Maison des Associations toujours très appréciée. Chacune et chacun ont pu participer à la galette des rois, puis aux crêpes, ensuite les délicieuses gaufres de Bruxelles, les brioches et les clafoutis. Les adhérents et les amis participent sous différentes formes à l'animation (Belote, Scrabble, etc..) et à la confection du goûter. Le 1^{er} mai a permis d'offrir le traditionnel muguet « Porte-bonheur ». Le repas annuel nous a réuni le jeudi 21 juin en présence de Monsieur Gilles Vitu maire et son épouse. Ce déjeuner a été célébré, avec des fleurs offertes pour le 90^e anniversaire de Madeleine Viltange et les 94 ans de Germaine Boudot, doyenne, toujours fidèles à nos activités.



Nous rappelons que « les portes » de l'Amicale sont toujours ouvertes aux personnes âgées de cinquante ans et plus qui souhaitent partager nos distractions, ou bien faire tout simplement découvrir les leurs. *Les bénévoles plus jeunes sont, également, les bienvenus.*

La Terre nous fait attendre ses présents à chaque saison
mais on recueille à chaque instant les fruits de l'amitié.

[Démophile]



UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Les Ormes sur Voulzie

La commémoration de la Fête de la Victoire a eu lieu comme chaque année le 8 mai au cimetière face au monument aux morts et sous le drapeau des anciens combattants réunis pour ce traditionnel évènement. Le discours du 62^{ème} anniversaire a été lu par deux élèves de l'école primaire Diana Luc et Alexi Gobbato, suivi de l'appel aux morts effectué par le Président Guy de Natale. Monsieur Le Maire adjoint Philippe Vernet s'est fait l'interprète de M. Hamlaoui Mékachéra Ministre délégué aux Anciens Combattants en lisant son message suivi d'une minute de silence, comme dans toutes les communes de France.

Merci à Madame Sylvie Warin, directrice de l'école, pour sa participation avec un groupe d'élèves lors de cette cérémonie.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

VISITE DE MR JACOB



Le 30 avril 2007, Mr JACOB, accompagné de son suppléant Mr BRAY, est venu à la rencontre des élus et des habitants des Ormes sur Voulzie.

Les Ormois présents ont posé des questions concernant leurs préoccupations quotidiennes et l'avenir de notre territoire.

RAPPEL : LE RECENSEMENT



Pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, permis de conduire,...) il est obligatoire de présenter l'attestation de recensement. Celle-ci est remise à la mairie du domicile lors du recensement des jeunes Français (es) entre 16 ans et 16 ans et 3 mois révolus. Puis 6 à 9 mois après le recensement, le jeune Français est convoqué à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). A la fin de cette journée, il sera remis un certificat de participation qui est également obligatoire pour s'inscrire aux examens.

Pour tout renseignement : 03 27 19 84 00 ou www.defense.gouv.fr rubrique « jeunes et JAPD »

Mireille CANZIANI

FESTIVAL DE LA TERRE 2007

Les jeunes agriculteurs de Seine et Marne vous attendent nombreux le :

Dimanche 9 septembre 2007 à PROVINS

Nombreuses animations : Finale de Labour, Moiss'Batt Cross, Courses en mini-quads, Mini-ferme, Balades en poney, Spectacle des aigles, Battage à l'ancienne, Démonstration de semis et déchaumage, Exposition d'anciens matériels, Marché de terroir, Jeux- concours, etc.....



NOUVELLES DE NOTRE PAROISSE

INSCRIPTION DES ENFANTS DES ORMES AU CATÉCHISME :

- CE2 : mercredi 19 septembre de 11h à 12h à l'église de Bray sur Seine.
- CM1 / CM2 : mercredi 12 septembre de 11h à 12h à l'église de Bray sur Seine

RENTRÉE DES AUMÔNERIES (à partir de la 6^{ème}) DES DOYENNÉS DE PROVINS ET MONTEREAU : Samedi 23 septembre à PREUILLY

Pour connaître les horaires et lieux des messes vous pouvez consulter chaque mois le tableau apposé sur le panneau d'affichage de l'église.

Consultez également notre site internet : www.paroissesbmsp.fr

Pour tout renseignement n'hésitez pas à vous adresser à votre relais village :

Mr et Mme Jean BUSATO
2 rue de la Fontaine
01 64 01 73 73

OU

Mme Mireille CANZIANI
26 rue du Moulin d'Ocle
01 64 01 70 20

Pour toute demande (baptême, mariage ou autre), vous pouvez aussi vous présenter le samedi matin de 9h30 à 11h30 à la permanence au presbytère de Bray sur Seine (attention pendant la période estivale il est préférable de téléphoner avant de se déplacer tél . 01 60 67 11 20)

RÉNOVATION DU CHEMIN DE CROIX



C'est en 2004 que le conseil municipal a décidé de rénover les 14 tableaux composant le Chemin de Croix de l'Église des Ormes. Ces tableaux étaient très abîmés et il devenait urgent de les réparer si nous voulions préserver ce patrimoine.

La rénovation a été confiée à 3 entreprises différentes : l'entreprise J.P. MICHEL spécialisée dans la dorure sur bois, l'entreprise JOYEROT pour le support peinture et l'Atelier Colette GINGRAS pour la rénovation de toile.

Les travaux se sont effectués en 2 parties : 7 premiers tableaux en 2005 et les 7 suivants en fin d'année 2006.

Ainsi nous avons pu étaler la dépense qui s'élevait à 20.200 € TTC. Nous avons bénéficié d'autre part de 12.000 € de subventions venant de la Région d'Ile de France ainsi que du Conseil Général.

Les 3 entreprises ont effectué un travail remarquable, et depuis le printemps dernier, le Chemin de croix a réintégré l'église des Ormes.



CARS MOREAU

NOUVEAUX HORAIRES VALABLES A PARTIR DU 11 JUIN 2007 LIGNE 1 : Fontaine Fourches - Bray sur Seine - Longueville

Période de fonctionnement	A	A	Sc	Sc	A (sf Août)	A	A
Jours de fonctionnement	L, Ma, Me, J, V	L, Ma, Me, J, V	L, Ma, Me, J, V	Me	L, Ma, Me, J, V	L, Ma, Me, J, V	L, Ma, Me, J, V
Fontaine Fourches	05:59	06:33	06:45	13:11	17:58	18:42	19:28
Villuis	06:03	06:38	06:50	13:08	17:54	18:38	19:24
Baby bas	-	-	06:53	13:06	17:51	-	-
Villenauxe la petite	06:07	06:42	06:56	13:04	17:48	18:33	19:19
Jaulnes Boulodrome	06:12	06:47	07:01	13:00	17:44	18:29	19:15
Bray Av. Alain Peyrefitte	06:15	06:51	07:04	12:57	17:41	18:26	19:12
Bray Place des Buttes	06:17	06:53	07:07	12:55	17:39	18:24	19:10
Mouy Carrasco	06:20	06:55	07:10	12:53	17:37	18:22	19:08
Les Ormes Station	06:26	07:01	07:16	12:46	17:31	18:16	19:01
Everly Boulangerie	06:30	07:05	07:20	12:43	17:28	18:13	18:58
Everly Le Verger	06:31	07:06	07:21	12:42	17:27	18:12	18:57
Chalmaison Parking	06:33	07:08	07:23	12:40	17:25	18:10	18:55
Chalmaison Mairie	06:34	07:09	07:24	12:39	17:24	18:09	18:54
Tachy	06:35	07:10	07:25	12:38	17:23	18:08	18:53
Les Praillons	06:37	07:12	07:27	12:37	17:22	18:07	18:52
LONGUEVILLE GARE SNCF	06:40	07:14	07:29	12:35	17:20	18:05	18:50
PROVINS GARE ROUTIERE	-	-	07:55	12:20	16:50	-	-
Train pour Paris	06:54 06:59	07:24	08:08	-	17:00 17:15	17:45 18:00	18:44
Train pour Provins	06:58	07:31	07:31	-	-	-	-
Sc : Période scolaire uniquement							
A : Toute l'année							
A (sf Août) : Toute l'année sauf durant le mois d'août							

HORAIRES DES TRAINS

Sens Aller		Sens Retour	
De Longueville à Paris		De Paris à Longueville	
05:31	06:32	16:11	17:00 (direct)
05:59	07:00	16:15	17:15
06:09	07:10	16:45	17:45
06:27	07:28	17:11	18:00 (direct)
06:54	07:45 (direct)	17:15	18:17
06:59	08:00	17:43	18:44
07:09	08:10	18:15	19:17
07:24	08:27	18:45	19:47
08:08	09:12	19:15	20:16
08:39	09:43	19:45	20:47